



DR/ DP ou DIP de :

Subdivision de :



**Demande d'attestation d'imposition
à la taxe d'habitation (TH) et à la taxe de
services communaux (TSC)**



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Date de dépôt :

N° de dépôt:

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Demeurant à :

C N I ou carte de séjour n° : /_/_/_/_/_/_/_/_/ N° d'identification fiscale : /_/_/_/_/_/_/_/_/

Profession :

Tél. : Fax : E-mail :

Objet de la demande : acquisition de logement social ⁽¹⁾ situé à
et réalisé par Autre (à préciser) :

atteste sur l'honneur que je ne possède, dans le ressort du royaume du Maroc, que les biens immeubles et les droits réels immobiliers, désignés ci-après ⁽²⁾:

Nature ⁽³⁾	Adresse	Affectation ⁽⁴⁾	N° d'identification à la TH/TSC	Qualité du contribuable ⁽⁵⁾

A Le

Pièces à joindre

Signature légalisée

- Une copie de la CNI ou de la carte de séjour.
- Un certificat de résidence dans le cas où l'adresse d'habitation est différente de celle figurant sur la CNI.
- Une copie du titre de propriété.
- Ou, en cas d'indivision :
 - une copie de l'acte authentique faisant ressortir la part de chaque co-indivisaire ;
 - une copie du contrat de bail légalisé ou reçu de loyer visé et timbré ou tout autre document, dûment légalisé, justifiant l'adresse de l'immeuble objet de l'habitation et précisant le lien avec le propriétaire dudit immeuble (ascendant, descendant, gendre, tiers..)
- Une quittance récente d'eau et d'électricité, si le propriétaire ne dispose pas d'un n° d'identification à la TH/TSC.

1-Acquisition d'un logement social par un propriétaire dans l'indivision. Article 93 (I-3°, 4^{ème} alinéa) du code général des impôts.

2-Joindre un tableau identique si le nombre de biens possédés dépasse deux.

3-Appartement ; Villa ; Logement individuel ; Autre (à préciser).

4-Habitation principale ; Habitation secondaire; Location; Usage professionnel ; Autre (à préciser).

5-Propriétaire ; Propriétaire dans l'indivision ; autre (à préciser).